

### L'ajournement

Le Commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden, a déclaré en octobre 1982 qu'il était temps que le gouvernement fédéral explique aux Canadiens en quoi consiste au juste sa politique des langues officielles. Je prie aujourd'hui le secrétaire parlementaire de demander au gouvernement et au cabinet de donner force de loi au paragraphe 7 de la Résolution sur les langues officielles que la Chambre des communes a adoptée le 6 juin 1973, ou d'adopter le projet de loi C-666 que j'ai présenté et qui tend à modifier la loi sur les langues officielles, de façon à garantir que les Canadiens anglophones n'aient pas à souffrir de la politique discriminatoire du gouvernement libéral en matière de bilinguisme.

En vue d'aider la Commission des droits de la personne à rendre un jugement dans l'affaire dont elle est présentement saisie au sujet des méthodes discriminatoires visant à favoriser la nationalité française, je demande que le projet de loi C-141 modifiant la loi sur les droits de la personne, soit débattu à nouveau. Cela est essentiel pour que soient adoptés les cinq amendements que j'ai proposés afin que soit interdite la discrimination pour des raisons linguistiques. Il importe que des lois protègent les Canadiens anglophones, en raison de la politique linguistique discriminatoire du gouvernement libéral.

Les fonctionnaires anglophones sont placés sur une voie de garage en raison de la politique dite de bilinguisme. A titre d'exemple de l'inquiétude que cette politique suscite dans le public, je viens de recevoir le plus fort taux de réponses jamais obtenu à un questionnaire distribué dans ma circonscription, Winnipeg-Assiniboine, et dans une bonne partie de l'Ontario. L'objet du questionnaire était de connaître l'opinion publique à l'égard de la politique de bilinguisme du parti libéral et de cerner l'opinion générale quant à la nécessité de tenir un débat parlementaire au sujet de la discrimination résultant de cette politique. Les résultats montrent clairement le sentiment des Canadiens. Parmi ceux qui ont répondu, 98,35 p. 100 se déclaraient en faveur d'un débat sur cette politique gouvernementale qui est scandaleusement discriminatoire.

Il y a eu violation des droits des Canadiens anglophones employés dans la fonction publique, la GRC, les forces armées et les sociétés de la Couronne. Il est certain que la promotion au mérite n'est plus respectée, mais remplacée par des directives gouvernementales qui donnent la préférence aux francophones au détriment des fonctionnaires anglophones.

A la lumière des poursuites intentées en première instance de la cour fédérale du Canada contre la Commission des droits de la personne, en raison du retard dans le jugement de cas de discrimination fondés sur le traitement préférentiel accordé aux francophones au détriment des anglophones, j'ai en main copie d'une assignation remise à la Commission des droits de la personne, l'enjoignant de tenir une audience relative à une plainte déposée à propos du traitement préférentiel des francophones de la GRC. La demande sera faite à la Cour fédérale du Canada le 17 mars 1983, en vertu de l'article 18 de la loi sur la Cour fédérale.

La politique du gouvernement fédéral vise-t-elle à faire du Canada un État français? Je pose cette question à la lumière des déclarations faites à Halifax par le secrétaire d'État (M. Joyal) qui parlait de «l'ambition de faire du Canada un pays français, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec», et de la

tâche de faire du «Canada un État français» qu'il avait entreprise.

• (1805)

Le ministre a également présenté un projet de loi qui imposerait le bilinguisme au secteur privé en menaçant les contrevenants d'amendes et de peines de prison. Étant donné les déclarations faites par le secrétaire d'État et étant donné les circonstances actuelles concernant la Commission des droits de la personne, je réclame du gouvernement qu'il tienne immédiatement un débat parlementaire d'urgence approfondi et libre afin de discuter de ses politiques de bilinguisme discriminatoires.

Soit dit en passant, j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, il y a un an, des questions visant à obtenir davantage de renseignements au sujet de ces équipes de recrutement. Je voulais savoir dans quelles provinces elles se rendraient et de quelles nationalités seraient les personnes recrutées. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous donner ce soir des réponses concrètes au sujet de ces pratiques discriminatoires.

**M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire doit prononcer ce soir un discours à l'extérieur de la capitale, et il m'a donc demandé de répondre à sa place.

Je signale que dans sa réponse à la question du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), le premier ministre (M. Trudeau) a expliqué les raisons de cette politique. Le 23 avril 1982, il a dit qu'il ne connaissait pas la directive ou le décret du conseil auquel le député faisait allusion. Il a dit supposer que cette directive était nécessaire parce que les francophones étaient fortement attirés par la ville de Québec et beaucoup moins à Ottawa, parce que très peu de Canadiens français compétents savaient qu'ils pourraient y travailler dans un environnement linguistique qui favoriserait la productivité dont ils sont capables. Il a fait remarquer au député que sa position était exactement contraire à la politique de son parti et de son chef.

Dans la question qu'il a posée à la Chambre ce jour-là, le député a abordé le fonctionnement de la Chambre des communes. La présidence a jugé nécessaire de lui répondre et de lui signaler qu'il se trompait dans ses affirmations quant aux droits des députés. Par conséquent, un certain nombre d'exemples prouvent que les renseignements du député ne sont pas toujours aussi exacts qu'il voudrait nous le faire croire.

Le député fait grand cas de son questionnaire. D'après ce qu'il a dit à la Chambre, je pense que son questionnaire était déformé. Si cela se passait au tribunal, les autres procureurs lui diraient qu'il pose des questions tendancieuses. Par conséquent, il n'est pas surprenant qu'il ait obtenu de tels résultats avec de telles questions.

Le député a parlé des déclarations du secrétaire d'État et il a affirmé que le gouvernement du Canada veut faire du Canada un État français, ce qui est absolument ridicule. Je n'essayerai même pas de lui donner une réponse; ce serait une perte de temps pour moi et pour la Chambre.